



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

SÉMINAIRE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES

POINT D'ACTUALITÉ DRIEAT - AESN

18 novembre 2021 – Maison de l'Océan Paris

1. Cadre réglementaire et d'intervention

- a. Politique nationale de protection des captages prioritaires (DRIEAT)
- b. Révision du 11^{ème} programme (AESN)
- c. Projet de SDAGE 2022-2027 (AESN)

2. Zoom sur les nitrates (DRIEAT)

- a. Zones vulnérables
- b. PAN, PAR
- c. Mise en demeure eau potable

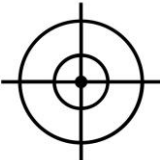
3. Ressources documentaires

Cadre réglementaire et d'intervention

Politique nationale de protection des captages prioritaires

Assises de l'eau (novembre 2019)

OBJECTIFS

- 
- Engager un plan d'actions sur tous les captages prioritaires d'ici fin 2021
 - Déployer des engagements formalisés entre les acteurs du territoire sur 350 captages prioritaires d'ici 2022 et sur 500 captages prioritaires d'ici 2025

Cadre réglementaire et d'intervention

Décrets issus des Assises de l'eau

Décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau

Objectif : renforcer la **légitimité** à agir des collectivités ou de leurs groupements dans leurs actions pour préserver la qualité de l'eau brute en déployant des plans d'action en faveur de la protection de la ressource.

Projet de décret : Droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine.

Objectif : favoriser le maintien d'activités agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau via une acquisition foncière par les collectivités, sur tout ou partie des AAC

Calendrier : modifications législatives dans le cadre du projet de loi 4D, en cours d'examen au parlement

Cadre réglementaire et d'intervention

Instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine

Rôle services et opérateurs de l'Etat pour le suivi et l'accompagnement des démarches de protection des captages prioritaires :



- au niveau **départemental** : sensibilisation et accompagnement des acteurs (collectivités et chambres d'agriculture)
- au niveau **régional** : coordonner les actions et les différentes politiques publiques via des stratégies régionales de protection des captages prioritaires
- au niveau **bassin** : SDAGE, programmes d'intervention des agences de l'eau

Cadre réglementaire et d'intervention

Directive eau potable



- **Nouvelle directive « eau potable »** : directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, entrée en vigueur le 12 janvier 2021
- Délai de transposition dans la réglementation nationale de 2 ans → janvier 2023
- Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) deviennent obligatoires à partir de l'été 2027
- **Objectif** : gérer le risque tout au long de la chaîne, **de la ressource** au robinet.

Cadre réglementaire et d'intervention

Révision du 11^{ème} programme d'intervention Eau et Climat



Adoption par le conseil d'administration de l'agence de l'eau le 16/11 après validation par le comité de bassin le 29/09

Disponible en ligne: http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/DELIBERATION_CB_21_19_11_Programme_revision_complet.pdf

Aides à la transition agricole augmentent de 305 M€ à **435 M€** en subventions sur la durée du programme (augmentation de 42 %)

→ prise en compte de la nouvelle PAC (2023) et des années de transition (2021-2022)

Aides pour la protection des captages augmentent de 84 M€ à 92 M€

Seuils planchers des aides : projets supérieurs à 10 000 € TTC (3 500 € TTC pour les activités économiques et les classes d'eau)

Cadre réglementaire et d'intervention

Projet de SDAGE 2022-2027



Échéancier

Premier projet approuvé par le comité de bassin le 20/10/2020

Consultation du public et des acteurs de l'eau de mars à août 2021



Adoption par le comité de bassin en janvier 2022 et approbation par le Préfet coordonnateur de bassin en **mars 2022**

Projet de SDAGE et autres documents afférents disponibles en ligne: <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

Cadre réglementaire et d'intervention

Projet de SDAGE 2022-2027



Des objectifs ambitieux

Orientation fondamentale (OF) 2 : « Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable »

« Tous les captages prioritaires devront avoir été couverts par un plan d'actions actif et efficace au plus tard début 2022 » (Assises de l'eau)

Disposition 2.1.6. Couvrir la moitié des aires de captage prioritaires et sensibles en cultures bas niveau d'intrants, notamment en agriculture biologique, d'ici 2027

(implication des instances de décision dans les domaines de l'installation agricole et de l'attribution du foncier)

Cadre réglementaire et d'intervention

Projet de SDAGE 2022-2027



Révision de la liste des captages prioritaires et des points de prélèvement sensibles

1 547 points de prélèvement sensibles dont 141 qualitomètres (1 425 au précédent SDAGE), 378 captages prioritaires (379 au précédent SDAGE)

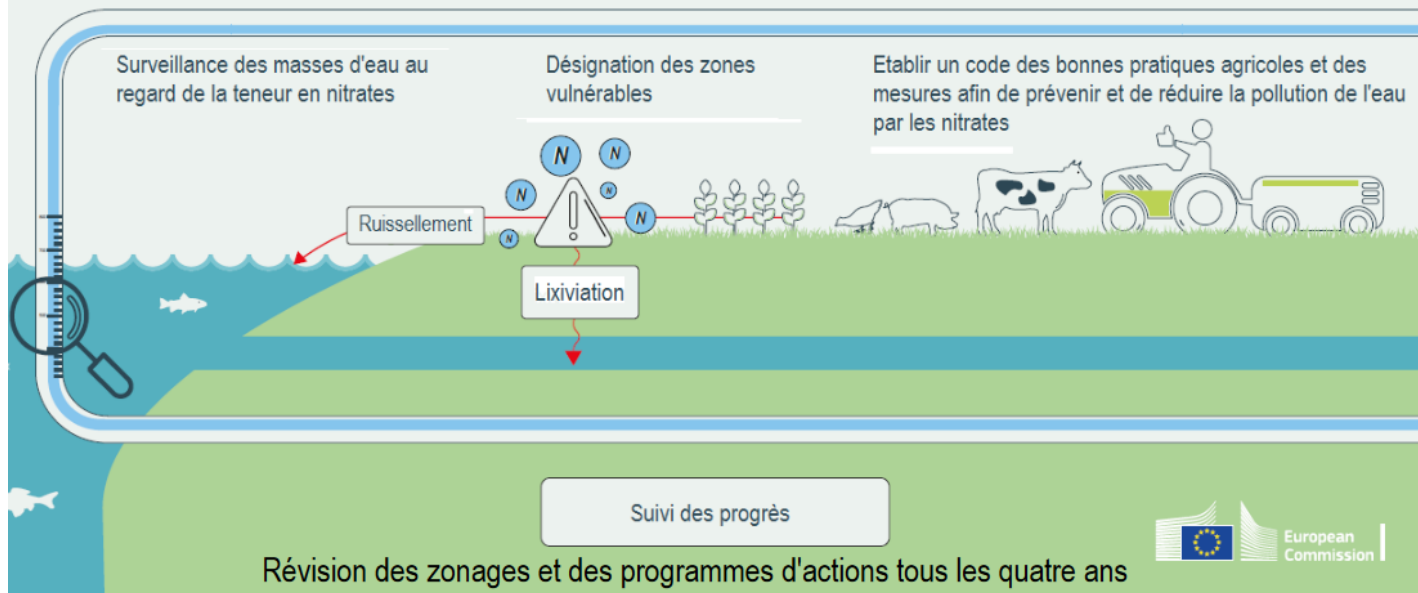
Révision sur la base des données qualité, puis consultation des acteurs locaux en 2020

Pilotage AESN pour les points de prélèvement sensibles, DRIEAT pour les captages prioritaires

/RAPPEL Les conditions d'éligibilité (protection de la ressource et AEP) sont évaluées sur la base de cette liste

Nitrates : la directive en quelques mots

L'UE veut réduire la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole et a défini les étapes que doivent suivre les Etats membres



Fertiliser au bon moment, dans les bonnes conditions



Limitier les surfertilisations



Limitation les fuites de l'azote présent dans la parcelle

Nitrates : zones vulnérables

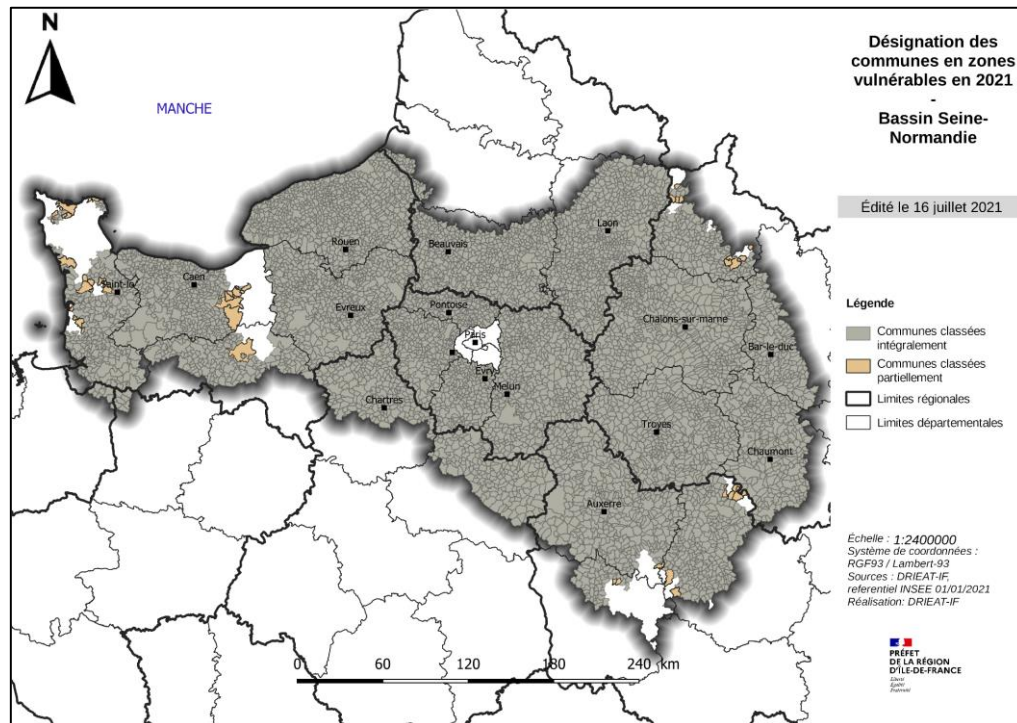
Révision de la désignation des zones vulnérables en 2021

Au niveau du bassin Seine-Normandie :

- Maintien des communes classées
- Entrée de 242 nouvelles communes ou parties de communes

Soit au total : 7475 communes, 93 % du bassin

Nouvel arrêté de désignation disponible sur le [site internet de la DRIEAT](#)



Nitrates : révision du programme d'action national (PAN) et régionaux (PAR)

Programme d'action national nitrates (PAN)

- Stabilité globale de la réglementation, quelques précisions et renforcements sur définitions, calcul de la dose d'azote à apporter, couverture des sols à l'automne
- Consultation du public fin 2021/début 2022
- Texte stabilisé attendu pour le printemps 2022

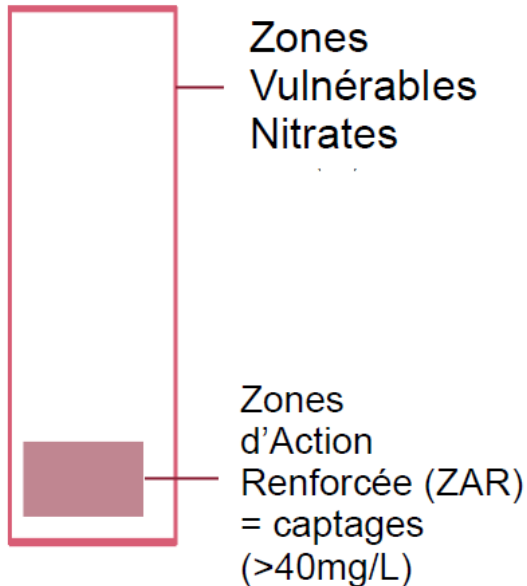
Programme d'action régional nitrates (PAR)

- Concertation en cours dans chaque région
- Projets de PAR soumis à consultation du public, des instances au printemps 2022



Entrée en vigueur PAN/PAR 7 en septembre 2022

Nitrates : articulation entre zones d'actions renforcées et protection des captages



Zones d'actions renforcées : aires d'alimentation des captages présentant des teneurs en nitrates élevées (> 40 mg/L *nouvelle règle envisagée PAN 7*)

Nouveautés PAN 7 :

- **PAN 7** : un nouveau seuil pour délimiter les ZAR (50 mg/L \rightarrow 40 mg/L)
- Socle minimal de 3 mesures à imposer (exemples : renforcement de la couverture des sols à l'automne, analyse de sols à réaliser, etc)

Délimitation et définition des règles au **niveau régional (PAR)**.

Nitrates : mise en demeure de la France

Mise en demeure de la France par la commission européenne le 30 octobre 2020 sur la directive “eau potable” relative à la qualité de l’eau destinée à la consommation humaine

213 unités de distribution (UDI) concernées dont **112 UDI ne présentant pas de possibilité de retour à la conformité dans les prochaines années** → Hauts-de-France, Grand Est, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté, Occitanie

- mise en place d’un plan d’action national (actions préventives ou curatives)
- suivi par les services de l’Etat et rapportage régulier à la Commission européenne

Ressources documentaires



Webminaires, ressources en ligne :

<https://professionnels.ofb.fr/fr/cdr-captages>



Guide méthodologique
national pour la protection
des captages prioritaires



Mallette pédagogique : la protection
des captages prioritaires en Île-de-
France

Ressources documentaires

- 11^{ème} programme révisé: http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/DELIBERATION_CB_21_19_11_Programme_revision_complet.pdf
- Projet de SDAGE: <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>
- Autres documents à venir :
 - ❖ « *Quels leviers pour une préservation réussie de la ressource en eau en Normandie* », étude réalisée en 2021 par des élèves d'AgroParisTech et de l'École des Ponts
 - ❖ « *Installation-transmission en agriculture biologique* », étude réalisée en 2020 par la FNAB
 - ❖ « *Analyse de cas de succès de démarches de protection d'AAC sur le bassin Seine-Normandie* », étude en cours, réalisée par EPICES et ASCA → **sollicitation en 2022 de certains animateurs par les bureaux d'études**

Merci de votre attention

Questions ?